



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2021



Conseil municipal du
29 mars 2021

SOMMAIRE

• LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, PREMIERE ETAPE DU CYCLE BUDGETAIRE	1
• I - LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LA LOI DE FINANCES 2021	2 – 4
• II - LA SITUATION FINANCIERE DE CAMBO-LES-BAINS	5 – 13
• Fonctionnement : analyse rétrospective des grands équilibres 2016 – 2020	5
• Constat	6 - 9
• Principaux ratios	10 – 11
• Investissement	12 – 13
• A- Les dépenses d'équipement	12
• B- Les recettes d'investissement	12
• C- Les emprunts	13
• III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	14 – 17
• IV – LE BUDGET ANNEXE des CAVEAUX/COLUMBARIUM	18
• V – LES ANNEXES DIVERSES	19 – 41
• Les ratios obligatoires et autres indicateurs financiers	20 - 27
• Les concours financiers	28
• La fiscalité	29 – 31
• La tarification	32 - 39
• Les subventions versées et les compensations perçues de l'EPCI de rattachement	40
• L'encours de la dette 2021 – 2027	41
GLOSSAIRE	42 - 44

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, PREMIERE ETAPE DU CYCLE BUDGETAIRE

- Les dispositions des articles 11 et 12 de la loi du 06 février 1992 rendent obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

En outre, la loi Notre n°2015-991 du 07 août 2015 crée, dans son article 107, des dispositions dont certaines visent le débat sur les orientations générales du budget afin d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, sur sa politique d'investissement ainsi que sur sa stratégie budgétaire.

- Ce débat doit être acté par une délibération spécifique soumise à un vote.
- S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, même si son formalisme reste à la libre appréciation des collectivités, il reprend les orientations budgétaires détaillées ainsi que la structure et la gestion de la dette.
- Nous proposons donc un rapport structuré comportant 5 parties :
 - les perspectives économiques et la Loi de Finances 2021 ;
 - la situation financière de la commune ;
 - les orientations du budget 2021 ;
 - Le budget annexe des caveaux ;
 - Les annexes diverses.



I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LA LOI DE FINANCES 2021

A – La conjoncture économiques 2020 :

La crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 a constitué le fil rouge de l'année 2020.

Selon une première estimation de l'Insee publiée le 29 janvier 2021, l'activité a mieux résisté au deuxième confinement qu'au premier, et le PIB a reculé de 1,3 % au dernier trimestre 2020. Sur l'ensemble de l'année, la récession est légèrement moins forte qu'anticipée par l'Insee, avec, finalement, un recul de l'activité de -8,3%. L'exécutif tablait sur une chute du PIB de 11 % en 2020, même si le ministre de l'Economie reconnaissait qu'il s'agissait d'une prévision prudente.

Si le fait que l'économie a été en récession l'an passé n'est pas une réelle surprise, les données dévoilées le 29 janvier par l'INSEE permettent en effet de jauger les effets des deux confinements instaurés pour lutter contre la pandémie de covid-19. Les chiffres sont clairs : la croissance a été moins pénalisée par le deuxième confinement, moins strict que le premier.

Alors que le premier confinement avait porté un coup d'arrêt à toute l'économie, « l'effet du deuxième confinement se traduit principalement dans les dépenses de consommation des ménages », explique l'Insee. Celles-ci baissent « à nouveau fortement » : -5,4 % au quatrième trimestre, après un fort rebond de 18,2 % au trimestre précédent et une chute de 11,6 % au printemps.

En revanche, l'investissement poursuit sa reprise (+2,4 % après +24 %) et la production totale « ne se replie que modérément (-0,7 %) en raison de la hausse de la production de biens » qui progresse de 2,3 %. Une hausse portée, selon les statisticiens publics, par « l'industrie manufacturière qui semble peu affectée par le deuxième confinement ».

Illustration de la fermeture qui a été la règle dans les lieux accueillant le public, la production « baisse nettement » dans les services marchands. Le repli atteint 2,2 % après une hausse de 15,6 % au trimestre précédent.

De son côté, le commerce extérieur poursuit son redressement. Pour le second trimestre consécutif, les exportations augmentent davantage que les importations. Et au final, le commerce extérieur contribue positivement à la croissance du PIB en fin d'année.

Source : INSEE du 29 janvier 2021 et Les Echos du 1^{er} février 2021.

I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LA LOI DE FINANCES 2021 (suite 1)

B. Loi de Finances pour 2021

Publiée au Journal officiel du 30 décembre 2020, la loi de finances pour 2021 (LOLF 2021) concrétise la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

• **Le budget de la relance**

La LOLF 2021 est annoncée comme le budget de la relance. Sur les **100 Md€ du plan de relance**, plus de 86 Md€ sont financés par l'État. La LOLF concrétise la baisse de 10 Md€ des impôts de production à compter de 2021, soit 20 Md€ en cumulé sur deux ans.

Elle ouvre par ailleurs 36,4 Md€ en autorisations d'engagement sur la mission budgétaire « Plan de relance », composée de trois programmes budgétaires correspondant aux grandes priorités du plan de relance : l'écologie (18,4 Md€), la **cohésion** (12 Md€) et la **compétitivité** (6 Md€).

11 Md€ de crédits nouveaux sont par ailleurs prévus sur la mission « **Investissements d'avenir** » au titre des années 2021 et 2022. Les autres dépenses de relance sont principalement réparties sur le reste du budget de l'État, sur le budget de la **sécurité sociale** (plan d'investissement prévu dans le cadre du Ségur de la santé), ainsi que dans des **opérateurs publics** (Bpifrance, banque des territoires).

• **Des mesures de soutien massives pour faire face à la crise du Covid19**

Face à la crise, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de soutien massives pour protéger les Français. Sous l'effet de ces mesures et de l'impact de la crise sur les recettes publiques, le déficit public atteindrait 10,2 % du PIB en 2020, après 2,1 % en 2019. Il s'établirait à 6,7 % du PIB en 2021. La dette publique augmenterait de près de 20 points en 2020 pour atteindre 117,5 % du PIB, avant de refluer à 116,2 % en 2021.

Le plan de relance soutiendra la croissance à hauteur de 1,5 points de PIB en 2021. Celle-ci atteindrait ainsi +8% en 2021, après une hausse d'activité estimée à +10% en 2020.

Source : www.economie.gouv.fr/loi-de-finances-2021

I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LA LOI DE FINANCES 2021 (suite 3)

- **Baisse des impôts**

La loi de finances pour 2021 confirme par ailleurs les engagements du Gouvernement en matière de baisse des impôts, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés.

En matière de dépenses, la loi de finances pour 2021 s'inscrit donc dans la continuité des priorités du quinquennat et poursuit l'augmentation des crédits du budget au service du renforcement des missions régaliennes de l'État, des dépenses d'avenir sur la recherche et d'éducation, comme du soutien aux plus fragiles. Il conforte le sérieux budgétaire voulu par le Gouvernement en poursuivant les chantiers de transformation, notamment dans le domaine du logement, et maintient la stabilité de l'emploi public.

- **Premier exercice du budget vert**

La loi de finances pour 2021 marque enfin l'engagement du Gouvernement en faveur de la transition écologique. La mission « Plan de relance » financera des actions en faveur de l'écologie à hauteur de 18,4 Md€ d'autorisations d'engagement en 2021. La fiscalité environnementale renforce les incitations en faveur des énergies renouvelables, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre l'artificialisation des sols.

Il s'agit du premier exercice du budget vert. De manière inédite, la totalité des dépenses du budget de l'État et des dépenses fiscales font l'objet d'une cotation indiquant leur impact environnemental (climat, adaptation au changement climatique, ressource en eau, économie circulaire, lutte contre les pollutions, biodiversité). La France est pionnière au niveau mondial dans cette démarche de transparence, qui enrichit l'information du Parlement et des citoyens sur les effets de l'action publique sur l'environnement.

II - LA SITUATION FINANCIERE DE CAMBO-LES-BAINS FONCTIONNEMENT

ANALYSE RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2016 - 2020 (en K€)

Analyse	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement (1)	6 552	6 619	6 693	6 822	6 306
<i>Variation sur la période 2016-2019</i>				4,12%	
<i>Variation 2020/2019</i>					-7,56%
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	4 958	5 505	5 471	5 404	5 031
<i>Variation sur la période 2016-2019</i>				8,99%	
<i>Variation 2020/2019</i>					-6,91%
<i>Epargne de gestion</i>	1 594	1 114	1 222	1 418	1 276
Intérêts de la dette (hors ICNE)	64	49	37	27	21
<i>Epargne brute</i>	1 530	1 065	1 185	1 391	1 255
<i>Taux d'épargne brute</i>	23,35%	16,10%	17,71%	20,39%	19,90%
Remboursement du capital de la dette	546	491	447	430	323
<i>Epargne disponible (autofinancement net)</i>	984	575	738	961	932
Dépenses réelles d'investissement (3)	3 196	2 240	2 149	3 021	1 112
Recettes réelles d'investissement (4)	2 205	1 312	1 017	1 399	515
<i>Besoin de financement</i>	-991	-928	-1 132	-1 622	-597
Emprunt nouveaux	0	0	0	680	0
Résultat reporté de l'exercice N-1	409	399	41	1 223	1 204
<i>Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12 (5)</i>	399	41	1 223	1 204	1 391
<i>Capital restant dû au 31/12</i>	2 841	2 351	1 904	2 154	1 832
<i>Capacité de désendettement (en nbre d'années)</i>	1,86	2,21	1,61	1,55	1,46

(1) hors cessions (article 775) et solde n-1 de la section (002).

(2) hors intérêts de la dette (66111), travaux en régie et remboursement exceptionnel à la CAPB d'1 566M€

(3) il s'agit des dépenses d'équipement brut (chapitres 20, 204, 21 et 23) + le montant des travaux en régie

(4) hors emprunts (16), solde n-1 de la section (001), excédent de fonctionnement N-1 reporté (1068) + cessions (article 775 sauf cession terrain d'1,47M€)

(5) résultat cumulé de l'exercice : excédent de fonctionnement -/+ déficit/excédent d'investissement

Cf. glossaire pages 42 à 44

CONSTAT

La crise sanitaire de la covid-19 a eu de fortes répercussions sur le niveau des charges et produits de la section de fonctionnement.

Ainsi, la rétrospective financière du fonctionnement 2016-2020 fait apparaître globalement, hors cession exceptionnelle du terrain Ousimendia, une évolution positive des recettes réelles jusqu'en 2019 (+7,61%), puis une baisse très importante en 2020 de -7,56% par rapport à 2019.

Les dépenses réelles, hors dette, travaux en régie et remboursement exceptionnel à la CAPB, ont également connu une hausse relative jusqu'en 2019 (+5,76%) suivie d'une très forte baisse en 2020 (-6,92%) pour ces mêmes raisons.

Ainsi, l'épargne de gestion s'établit autour de 1 300K€ fin 2020.

A – PRODUITS :

- Après une progression constante des recettes de 2015 à 2019, l'impact de la crise du covid s'est fait ressentir sur le niveau général des recettes communales avec une forte diminution de -7,56% soit -516K€ hors cessions et résultat du 002 :
 - Le Total **70-produits des services** est forte baisse de **-37,3%** en raison principalement des redevances du secteur culturel en baisse de 35,3% (Entrées et boutique du Musée Arnaga principalement mais aussi médiathèque et centre culturel Assantza). On constate également une diminution importance des redevances du centre de loisirs de -26,7%.
 - Le Total **73-impôts et taxes** est stable à 3,75M€ contre 3,78M€ mais avec des disparités selon les articles : +34K€ sur les contributions directes, +28K€ de taxe sur l'électricité (dont 32K€ de produits à recevoir) ou +30K€ de taxe additionnelle aux droits de mutation mais -85K€ de taxe de séjour, -15K€ de droits d'entrée sur l'aire de camping-cars ou bien encore -10K€ de droits de placage. L' allocation compensatrice versée par la CAPB reste stable à 910K€.
 - Le Total **74-dotations, subventions et participations** est en baisse de **-6,15% (-109K€)**, et principalement sur les articles suivants : DGF – 14K€ ; DSR -43K€ ; participation du syndicat des mobilité pour le transport scolaire -31K€ ; participation de l'Etat -27K€ (NB 2019 : participation de 31K€ pour l'organisation du G7).

CONSTAT (suite 1)

- Le **Total 75-autres produits de gestion courante** : légère hausse de ce poste de **+7K€** qui s'explique essentiellement par les revenus de locations d'Arnaga pour des mariages (8K€ contre 0€ en 2019).
- Le **Total 76-produits financiers**, non significatif, est constant avec 42,63€.
- Le **Total 77-produits exceptionnels (1,49M€)** : forte hausse de +1,48M€ due essentiellement à la cession d'un terrain pour 1,47M€. On retrouve également la reprise d'un C15 et d'une tondeuse pour 9K€ suite à l'achat de matériel neuf.

A noter que la clause de sauvegarde des recettes, annoncée par l'Etat afin de compenser les redevances et recettes domaniales, n'a pas été exécutée.

CONSTAT (suite 2)

B – CHARGES :

Fort impact de la crise de la covid-19 avec une baisse générale, hors charges exceptionnelles, de **-373K€**.

- Le **Total 011-charges à caractère général** : baisse significative de **-335K€ (-16,17%)** mais avec de grandes disparités selon les postes de dépenses :
 - **60-achats et variations de stocks** : **-64,80K€**. Fluides (6061...) en hausse de +28K€ mais avec 24K€ de factures non parvenues ; baisse des postes de fournitures (6063) pour -54K€ ; baisse importante des achats de la boutique d'Arnaga de -21K€.
 - **61-autres charges externes** : **-145,82K€** dont -33,41K€ pour les divers postes d'entretien (articles 615...), -24,91K€ de locations mobilières (article 6135), -16K€ pour les contrats de prestations de services ou -52,28K€ pour les autres frais divers (principalement l'UFCV pour le Centre de Loisirs)
 - **62-autres services extérieurs** : **-124,26K€** dont, notamment, -72,4K€ pour les frais de communication (articles 623...) et -39K€ pour les transports de biens et scolaires (articles 624...).
 - **63-impôts, taxes et versements assimilés** : poste assez stable globalement avec une légère baisse de **-152,85€**.
- Le montant des **charges de personnel enregistré au 012** diminue de **-43,84K€ (-1,65%)** : baisse principalement due au recours moins important des contrats saisonniers compte tenu des protocoles sanitaires imposés par la covid-19.
- Très forte diminution du poste **65-autres charges de gestion courante** de **-68,97K€** dont, notamment, une baisse de -31,62K€ des indemnités et cotisations aux élus (articles 653...) avec 3 mois sans versement (août à octobre) ; une baisse des subventions aux associations de -10,84K€ et à l'Office de Tourisme de -24,87K€.

[Cf. glossaire pages 42 à 44](#)

CONSTAT (suite 3)

- Le poste **66111-intérêts des charges financières** poursuit son recul de **-5,84K€** : diminution de la part des intérêts sur la plupart des contrats en cours. 2 contrats de 2008 sont arrivés à leur terme au 1^{er} avril et au 24 juin 2020.
- Le total **67-charges exceptionnelles** est en forte hausse de **+ 1 584K€** :
 - Principalement le remboursement à la communauté d'agglomération Pays-Basque des excédents de l'ancien budget annexe de l'assainissement pour **1 578K€**.
 - une hausse du montant des bourses allouées aux étudiants de Cambo de **+ 5 225€** avec 13 boursiers supplémentaires en 2020.
 - la prise en charge par la commune des obsèques des personnes indigentes pour **8,26K€** (des recettes ont été enregistrées par ailleurs au 7718).
 - l'annulation de titres sur exercices antérieurs pour **448,10€**.

PRINCIPAUX RATIOS

- **DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 5 031 K€ soit 755€ / habitant (*) en 2020.**

Comparatif sur les ratios 2019, les données 2020 n'étant pas connues pour la strate :

Ratio de la commune = 799€ / habitant

Moyenne des communes de la strate du département 64 = 918€ / habitant

Moyenne nationale de la strate = 1 037€ / habitant

- **RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 6 306 K€ soit 947€ / habitant (*) en 2020.**

Comparatif sur les ratios 2019, les données 2020 n'étant pas connues pour la strate :

Ratio de la commune = 1 009€ / habitant

Moyenne des communes de la strate du département 64 = 1 042€ / habitant

Moyenne nationale de la strate = 1 182€ / habitant

- **DÉPENSES DE PERSONNEL : 2 616 K€ soit 393€ / habitant (*) en 2020.**

Comparatif sur les ratios 2019, les données 2020 n'étant pas connues pour la strate :

Ratio de la commune = 393€ / habitant

Moyenne des communes de la strate du département 64 = 479€ / habitant

Moyenne nationale de la strate = 536€ / habitant

Les charges de personnel représentent en 2020, 52,01% des dépenses réelles de fonctionnement contre 49,22% en 2019. Pour la moyenne des communes de la strate du département 64, le taux est de 55,65%, et, de 56,57 % pour la moyenne nationale.

A noter que les charges de personnel du Musée Arnaga (335 K€) impactent à hauteur de 12,8% la totalité de la charge de personnel de la ville, laquelle s'établit, hors Arnaga, à 48,59% des dépenses réelles de fonctionnement.

(*) Population légale 2020 : 6 660 habitants (source INSEE). Il s'agit de la population totale.

PRINCIPAUX RATIOS (suite)

- **DETTE AU 31/12/2020 : 1 832€ soit 275€ / habitant (*) en 2020.**

Comparatif sur les ratios 2019, les données 2020 n'étant pas connues pour la strate :

Ratio de la commune = **318€ / habitant**

Moyenne des communes de la strate du département 64 = **858€ / habitant**

Moyenne nationale de la strate = **828€ / habitant**

L'encours de la dette et l'annuité sont inférieurs à ceux des villes de la même strate démographique. La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années pour rembourser l'encours de la dette avec l'épargne brute était de 1,55 année en 2019 soit moins de la moitié de la strate nationale (3,89) et inférieure au tiers de la strate départementale (5,76).

A noter que pour 2020, ce ratio de 1,55 diminue encore pour atteindre 1,46 année.

(*) Population légale 2020 : 6 660 habitants (source INSEE). Il s'agit de la population totale.

II - LA SITUATION FINANCIERE DE CAMBO-LES-BAINS INVESTISSEMENT

A. LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

En 2020, les dépenses d'équipement brut ont connu une forte diminution avec 1 112K€ contre 3 021K€ en 2019, la pandémie du coronavirus ayant obligé le report de travaux. En comparaison, la moyenne des investissements réalisés sur la période 2016 à 2019 se situe autour de 2,6M€.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont à la baisse en 2020 (515K€ contre 2 075K€ en 2019) du fait, principalement, d'un encaissement peu important des subventions d'investissement attendues (54K€ au chapitre 13 contre 986K€ en 2019) en raison de la pandémie du coronavirus qui a obligé le report, non seulement des travaux, mais également des dossiers de demande de subvention.

Baisse également du FCTVA pour un montant de 250K€ contre 346K€ en 2019. Mais forte hausse de la taxe d'aménagement (TAM) encaissée au 10226, soit 199K€ contre 59K€ en 2019.



II - LA SITUATION FINANCIERE DE CAMBO-LES-BAINS INVESTISSEMENT (suite)

C. LES EMPRUNTS (1)

remboursement de la dette (K€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (2)
1 - capital	1 538,04	546,04	490,59	446,63	429,86	322,64	231,33
2 - intérêts	84,29	64,15	49,45	37,14	27,29	21,23	17,75
Total des annuités	1 622,33	610,19	540,04	483,77	457,15	343,87	249,08

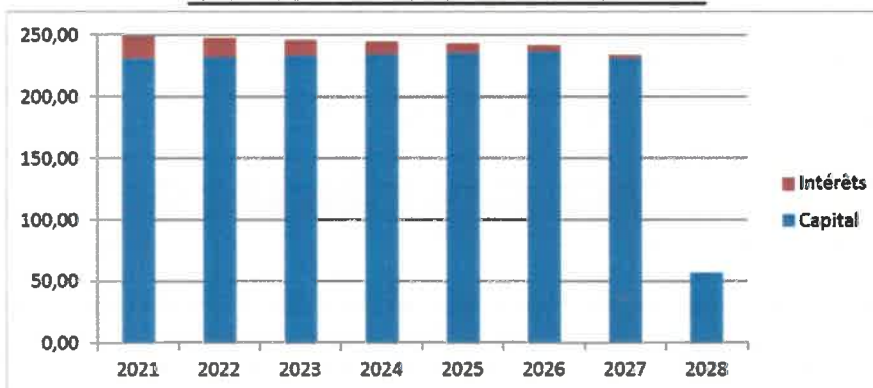
(2) emprunts existants au 1er janvier de l'exercice

3 emprunts ont été contractés depuis 2015 :

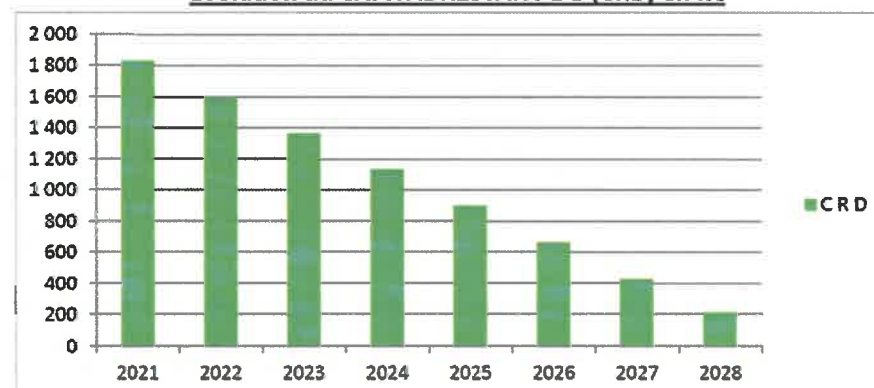
- 1 emprunt d'1M€ en juin 2015 remboursable sur 12 ans au taux de 1,25% ;
- 1 emprunt d'1,1M€ en décembre 2015 remboursable sur 12 ans au taux de 1,20%.
- 1 emprunt de 680 000€ en juillet 2019 remboursable sur 12 ans au taux de 0,61%

En janvier 2021, l'engagement de la collectivité se situe autour de 1 832K€ de dû en capital, complètement amorti en 2027, sauf pour le dernier emprunt réalisé à terme en 2031.

Flux de REMBOURSEMENT DE LA DETTE en K€



Evolution du CAPITAL RESTANT DÛ (CRD) en K€



(1) cf. tableau « encours de la dette » page 41

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (suite 1)

- Les orientations générales du budget 2021 intègrent les tendances politiques suivantes :
 - *L'usage consistait à appliquer le taux d'inflation au taux d'imposition. Le taux d'inflation 2020 est de 0,50%. Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité à leur niveau de 2020.*
 - *Contenir les dépenses de fonctionnement en regard de la situation sanitaire.*
 - *Affecter une partie significative de la marge dégagée en fonctionnement afin d'assurer un autofinancement conséquent pour doper les investissements.*
 - *Définir une politique volontariste de maîtrise foncière.*

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (suite 2)

Sans entrer dans le détail du budget 2021 qui sera soumis au vote du conseil municipal, les grands équilibres s'établissent à :

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHARGES 2021		PRODUITS 2021	
Charges à caractère général	2 000	Excédent de fonctionnement reporté	200
Charges de personnel	2 900	Produits des services	500
Atténuation de produits	100	Impôts et taxes	3 600
Virement à la section d'investissement	200	Dotations, subventions et participations	1 600
Autres charges de gestion courante	700	Autres produits de gestion courante	300
Mouvements d'ordre	400	Mouvements d'ordre	100
Total charges	6 300	Total produits	6 300

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (suite 3)

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES 2021		RECETTES 2021	
Dotations, fonds divers et réserves	100	Solde d'investissement reporté	800
Emprunts et dettes assimilées	200	Virement de la section de fonctionnement	200
Subventions d'équipement versées	400	Cessions terrains	200
Immobilisations corporelles et incorporelles	600	FCTVA	200
Immobilisations en cours	3 000	Excédent de fonctionnement reporté 2020	400
		Subventions d'équipement	900
		Emprunts et dépôts et cautionnements	1 300
Mouvements d'ordre	100	Mouvements d'ordre	400
Total charges	4 400	Total produits	4 400

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (suite 4)

LES EQUIPEMENTS BRUTS 2021 (principaux programmes) :

- Pouponnière,
 - Programme de voirie,
 - Paskaleku,
 - Croix rouge,
 - Tennis couverts,
 - Ad'AP,
 - Villa Arnaga,
 - Mur à gauche,
 - Vidéo protection.
-
- Travaux dans les divers bâtiments communaux : écoles, mairie, gendarmerie, office de tourisme, salle des sports.
-
- Acquisition de matériel pour les services techniques (matériel roulant et autres matériels), la médiathèque, la Villa Arnaga, la mairie ou les écoles.

IV - BUDGET ANNEXE des CAVEAUX/COLUMBARIUM

Une seule section : le fonctionnement

1- Bilan de l'exercice 2020 :

Dépenses pour un total de **6 280€** contre **19 065€ en 2019 :**

- Aucun achat de caveau en 2020 ;
- 12 reprises de concessions (6 280€)

Recettes pour un total de **6 143,32€** contre **17 379,15€ en 2019 :**

- 1 caveau 6 places (2 900€) ;
- 1 caveau 4 places (1 605,83€) ;
- 3 cavurnes (1 637,49€)

Soit un résultat cumulé de fin d'exercice en excédent de **7 451,56€**.

2- Prévisionnel 2021 :

Charges - chapitre 011-charges de gestion courante pour un total de **27 302€**, dont :

- Fourniture et pose de 2 caveaux 2 places (4 315€) ;
- Fourniture et pose d'1 caveau 4 places (3 310€) ;
- Fourniture et pose de 6 cavurnes (2 093€) ;
- 28 reprises de concessions (17 584€).

Charges - article 658 : inscription d'**1 €** pour une éventuelle régularisation de la TVA en fin d'exercice.

Produits :

- Reprise du résultat excédentaire cumulé de fin 2020 pour **7 451,56€** .
- Inscription sur l'article de ventes 701 d'un montant de **19 851,44€** pour équilibre de la section.

V - LES ANNEXES DIVERSES

- 1- les ratios
- 2- les concours financiers
- 3- la fiscalité
- 4- la tarification
- 5- les subventions versées
- 6- les compensations perçues de l'EPCI de rattachement
- 7- l'encours de la dette 2020 - 2024



1 – Les ratios

Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement en Euro par habitant

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en K€	5 110	4 958	5 505	5 471	5 404	5 031	
nombre d'habitants (<i>population légale</i>)	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	6 660	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	753	726	794	798	799	755	774
Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)	942	904	937	973	918	-	935
Communes françaises, moyenne de la strate (*)	1049	1033	1037	1029	1037	-	1037

(*) 2020 : données non connues

Les DRF sont inférieures, pour 2019, de 23% par rapport à la moyenne nationale de la strate et de 13% par rapport à la moyenne des communes de la même strate du Dpt 64.

Ratio 2 - Produit des impositions directes (*) en Euro par habitant (*) recettes hors fiscalité reversée

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Produits des impositions directes, hors fiscalité reversée en K€	1 860	1 867	1 885	1 949	2 024	2 058	
nombre d'habitants (<i>population légale</i>)	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	6 660	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	274	273	272	284	299	309	281
Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)	417	418	409	417	430	-	418
Communes françaises, moyenne de la strate (*)	468	471	478	488	500	-	481

(*) 2020 : données non connues

Le ratio communal est nettement inférieur aux moyennes nationale de la strate du fait de taux bien inférieur (cf. tableau ci-après).

Rappel des taux d'impositions des 3 taxes de la commune et des communes de la strate nationale

Taxe	Années											
	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Cambo	Strate	Cambo	Strate	Cambo	Strate	Cambo	Strate	Cambo	Strate	Cambo	Strate (*)
TH	11,24%	14,71%	11,24%	14,98%	11,03%	15,13%	11,16%	15,21%	11,36%	15,29%	11,36%	-
TF/PB	10,38%	20,99%	10,38%	21,07%	10,44%	20,85%	10,57%	20,88%	10,76%	20,96%	10,88%	
TF/PNB	26,33%	58,52%	26,33%	56,13%	24,44%	52,44%	24,73%	52,84%	25,18%	52,45%	25,46%	

(*) 2020 : données non connues

Cf. glossaire pages 42 à 44

1 – Les ratios (suite 1)

Ratio 2bis - Produit des impositions directes (*) en Euro par habitant

(*) les recettes intègrent la fiscalité reversée par l'EPCI de rattachement (attribution de compensation Errobi puis CAPB)

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Produits des impositions directes + fiscalité reversée en K€	2 922	2 880	2 806	2 776	3 032	2 968	
nombre d'habitants (<i>population légale</i>)	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	6 660	
RATIO commune de Combo-Les-Bains	430	422	405	405	448	446	422
Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (1)	-	-	-	-	-	-	-
Communes françaises, moyenne de la strate (2)	676	676	678	684	-	-	679

(1) fiscalité reversée non connue : incapacité de calculer ce ratio

(2) 2019 et 2020 : données non connues

Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement en Euro par habitant

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en K€	6 339	6 552	6 619	6 693	6 822	6 306	
nombre d'habitants (<i>population légale</i>)	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	6 660	
RATIO commune de Combo-Les-Bains	934	960	954	976	1 009	947	967
Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)	1 060	1 037	1 060	1 097	1 042	-	1059
Communes françaises, moyenne de la strate (*)	1 174	1 164	1 167	1 171	1 182	-	1172

(*) 2020 : données non connues

Les RRF sont inférieures, pour 2019, de 14,7% par rapport à la moyenne nationale de la strate et de 3,2% par rapport à la moyenne des communes de la même strate du Dpt 64.

1 – Les ratios (suite 2)

Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut / habitant

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Dépenses d'équipement brut en K€	2 312	3 196	2 240	2 149	3 021	1 112	
nombre d'habitants (<i>population légale</i>)	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	6 660	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	341	468	323	313	447	167	378
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	292	309	328	317	405	-	330
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	260	265	298	320	370	-	303

(*) 2020 : données non connues

Ratio 5 - Dette / habitant

Endettement par habitant de la commune de Cambo les Bains comparé à la moyenne de la strate des communes appartenant à un groupement de fiscalité (TPU) : 5 000 à 9 999 habitants.

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
nombre d'habitant (<i>population légale</i>)	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	6 660	
<i>Capital restant dû</i> 31/12/N	3 387	2 841	2 351	1 904	2 154	1 832	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	499	416	339	278	318	275	370
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	941	893	871	828	858	-	878
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	862	842	850	844	828	-	845

(*) 2020 : données non connues

1 – Les ratios (suite 3)

Ratio 6 - DGF / habitant

Part de la contribution de l'état au fonctionnement de la collectivité

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Dotation globale de fonctionnement en K€	1 178	1 069	1 021	1 015	1 008	994	
nombre d'habitants (<i>population légale</i>)	6 788	6 827	6 935	6 857	6 763	6 660	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	173	157	147	148	149	149	155
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	143	123	109	102	99		115
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	175	157	151	152	152		157

(*) 2020 : données non connues

Ratio 7 - Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement

Mesure la charge de personnel de la collectivité.

C'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Dépenses de personnel en K€	2 297	2 403	2 483	2 475	2 660	2 616	
Dépenses réelles de fonctionnement en K€	5 110	4 958	5 505	5 471	5 404	5 031	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	44,95%	48,47%	45,11%	45,25%	49,22%	52,01%	46,60%
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	48,96%	51,33%	50,02%	54,37%	55,65%		52,06%
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	50,67%	50,84%	51,67%	56,46%	56,57%		53,24%

(*) 2020 : données non connues

1 – Les ratios (suite 4)

Ratio 9 - Marge d'autofinancement courant (MAC)

$$= \frac{\text{dépenses réelles de fonctionnement} + \text{remboursement dette}}{\text{recettes réelles de fonctionnement}}$$

Ce ratio mesure la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette (K+I) en K€	6 733	5 568	6 045	5 954	5 861	5 374	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en K€	6 339	6 552	6 619	6 693	6 822	6 306	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	106,21%	84,99%	91,33%	88,96%	85,92%	85,22%	91,48%
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	<i>99,60%</i>	<i>97,00%</i>	<i>98,68%</i>	<i>99,53%</i>	<i>96,80%</i>		<i>98,32%</i>
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	<i>97,10%</i>	<i>96,05%</i>	<i>94,94%</i>	<i>94,94%</i>	<i>94,94%</i>		<i>95,60%</i>

(*) 2020 : données non connues

Ratio 10 - Dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement

Mesure l'effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse.

A relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Dépenses d'équipement brut en K€	2 312	3 196	2 240	2 149	3 021	1 112	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en K€	6 339	6 552	6 619	6 693	6 822	6 306	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	36,47%	48,78%	33,84%	32,10%	44,28%	17,63%	39,10%
<i>Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (*)</i>	<i>27,66%</i>	<i>29,96%</i>	<i>30,90%</i>	<i>28,87%</i>	<i>38,83%</i>		<i>31,25%</i>
<i>Communes françaises, moyenne de la strate (*)</i>	<i>22,15%</i>	<i>22,77%</i>	<i>25,54%</i>	<i>25,60%</i>	<i>31,33%</i>		<i>25,48%</i>

(*) 2020 : données non connues

1 – Les ratios (suite 5) – autres indicateurs

Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)

Ca ratio ne doit pas dépasser 0.20 (20% des R.R.F) : l'annuité de la dette ne doit pas représenter plus du cinquième des recettes réelles de fonctionnement.

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Annuité de la dette (remboursement intérêts + capital de l'année) en K€	473	610	540	484	457	344	
Recettes réelles de fonctionnement, hors cessions (RRF) en K€	6 339	6 552	6 619	6 693	6 822	6 306	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	0,075	0,093	0,082	0,072	0,067	0,055	0,08
Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 *	0,132	0,119	0,121	0,104	0,101	-	0,116
Communes françaises, moyenne de la strate *	0,101	0,106	0,093	0,093	0,088	-	0,096

(*) 2020 : données non connues

Capacité de désendettement de la commune

Combien d'années faudrait-il pour rembourser l'encours de la dette si la collectivité dégageait le même excédent brut sur les années à venir et qu'elle ne contractait pas de nouvel emprunt ?

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Encours de la dette (capital restant dû au 31/12/N) en K€	3 387	2 841	2 351	1 904	2 154	1 832	
Eparane brute en K€	1 144	1 530	1 065	1 185	1 391	1 255	
ZONE VERTE < 11 < orange > 13 seuil critique ZONE ROUGE (1)	2,96	1,86	2,21	1,61	1,55	1,46	2,04
Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 (2)	5,96	5,67	5,97	6,40	5,76	-	5,95
Communes françaises, moyenne de la strate (2)	4,33	4,19	4,20	4,00	3,89	-	4,12

(1) depuis 2018, le seuil limite (zone orange) est porté à 11 ans et le seuil critique (zone rouge) à 13 ans.

(2) 2020 : données non connues

1 – Les ratios (suite 6) – autres indicateurs

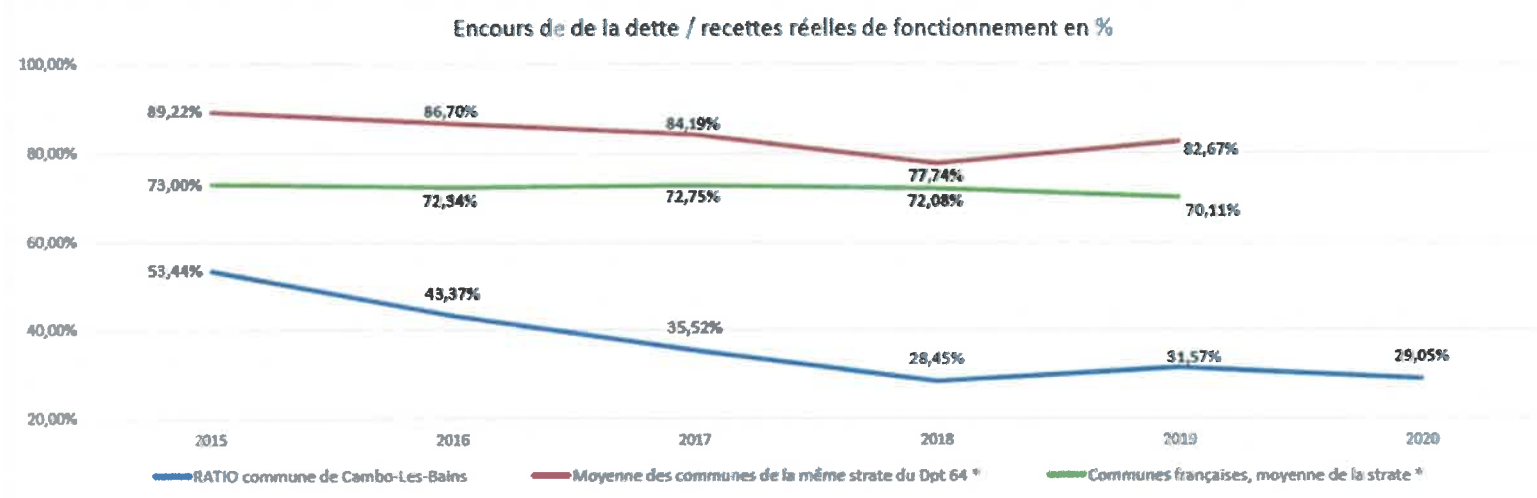
Surendettement ou dette globale de la commune

Ce ratio compare la dette restant à rembourser aux recettes affectées au fonctionnement de la commune.
Un ratio élevé (>1) signifie que la collectivité est fortement endettée par rapport à ses revenus.

critères	Années						Moyenne 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Encours de la dette (<i>capital restant dû</i> au 31/12/N) en K€	3 387	2 841	2 351	1 904	2 154	1 832	
Recettes réelles de fonctionnement, hors cessions (RRF)	6 339	6 552	6 619	6 693	6 822	6 306	
RATIO commune de Cambo-Les-Bains	0,534	0,434	0,355	0,285	0,316	0,290	0,382
Moyenne des communes de la même strate du Dpt 64 *	0,892	0,867	0,842	0,777	0,827	-	0,841
Communes françaises, moyenne de la strate *	0,730	0,723	0,728	0,721	0,701	-	0,721

(*) 2020 : données non connues

Evolution du taux d'endettement sur la période 2015-2020



Cf. glossaire pages 42 à 44

1 – Les ratios (suite 6) – autres indicateurs

Endettement par habitant de la commune de Cambo les Bains comparé
aux communes de la même strate situées dans le département 64 (5 000 à 9 999 habitants).

Communes	Années					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (*)
Cambo les Bains	499	416	339	278	318	275
Bidart	1 478	1 331	1 199	1 066	1 418	-
Boucau	1 027	954	1 014	1 024	1 231	
Ciboure	805	737	725	662	743	
Gan	698	733	962	903	822	
Hasparren	1 085	1 107	1 003	905	892	
Jurançon	593	687	733	644	548	
Mouguerre	1 389	1 250	1 298	1 646	1 641	
Mourenx	1 110	1 020	869	779	823	
St Pée-sur-Nivelle	1 115	1 103	1 062	958	859	
Urrugne	296	266	237	201	174	
Ustaritz	1 201	1 115	1 014	866	823	

(*) 2020 : données non connues pour les autres communes de la strate

2 – Les concours financiers

a- Service d'incendie et de secours (SDIS 64)	2015	2016	2017	2018	2019 à 2021 (1)	
		139 275	137 562	140 451	145 351	
variation N/N-1 en %	1,41%	-1,23%	2,10%	3,49%		
	Variation moyenne 2015-2018			1,43%		

(1) compétence reprise par la CAPB en 2019.

b- forfait communal	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 prévisionnel
1- Errobi Ikastola	27 878	27 352	27 348	26 316	25 800	25 800	32 088
2- OGEC St Michel Garocoitz	69 432	70 484	72 756	76 884	72 756	72 240	87 096
TOTAUX	97 310	97 836	100 104	103 200	98 556	98 040	119 184
variation N/N-1 en %	7,56%	0,54%	2,32%	3,09%	-4,50%	-0,52%	21,57%
	Variation moyenne 2015-2021						3,44%

c - Autres groupements de collectivités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 prévisionnel
1- participation bassin versant de la Nive ex rivières des Nives (2)	8 077,2	8 192	8 192,4				
2- participation SISCB (2)	10 367	10 467,8					
3- participation TXAKURRAK (3)	10 367	10 468	10 544,8	12 235,2	12 136	12 128	12 006,4
4- participation Biltzar (4)	339,4	341,35	346,75				
TOTAUX	29 150,6	29 469,55	19 083,95	12 235	12 136,00	12 128,00	12 006,4
variation N/N-1 en %	8,65%	1,09%	-35,24%	-42,50%	-0,81%	-0,07%	-1,00%
	Variation moyenne 2015-2021						-13,74%

(2) compétences transférées

(3) 2021 : population DGF 2020 de 7504 habitants x 1,60€/habitant

(4) participation non appelée par Biltzar depuis 2017

d - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 prévisionnel
	575 000	64 000	285 000	245 000	170 000	167 500	160 000
variation N/N-1 en %	-6,99%	-88,87%	345,31%	-14,04%	-30,61%	-1,47%	-4,48%
	Variation moyenne 2015-2021						-19,20%

e - Office de Tourisme de Cambo-les-Bains	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 prévisionnel
	181 093	181 077	199 416	202 732	212 102	187 234	200 000
variation N/N-1 en %	2,77%	-0,01%	10,13%	1,04%	4,62%	-11,72%	6,82%
	Variation moyenne 2015-2021						1,67%

3 – La fiscalité

Bases réelles, taux et produits 2015 à 2020

Taxes	2015			2016			2017		
	Bases	Taux	produits	Bases	Taux	produits	Bases	Taux	produits
Taxe d'habitation	9 467 375	11,24%	1 064 133	9 414 516	11,24%	1 058 192	9 557 897	11,03%	1 054 236
Taxe/foncier bâti	7 437 874	10,38%	772 051	7 581 378	10,38%	786 947	7 707 485	10,44%	804 661
Taxe/foncier non bâti	55 550	26,33%	14 626	55 781	26,33%	14 687	56 091	24,44%	13 709

Totaux

1 850 810

1 859 826

1 872 606

Taxes	2018			2019			2020		
	Bases	Taux	produits	Bases	Taux	produits	Bases	Taux	produits
Taxe d'habitation	9 867 174	11,16%	1 101 177	10 011 558	11,36%	1 137 299	10 119 453	11,36%	1 149 558
Taxe/foncier bâti	7 832 464	10,57%	827 891	8 028 060	10,76%	864 085	8 175 043	10,88%	890 867
Taxe/foncier non bâti	56 674	24,73%	14 015	60 342	25,18%	15 194	62 719	25,46%	15 968

Totaux

1 943 083

2 016 578

2 056 393

3 – La fiscalité (suite 1)

Variation des BASES 2015 - 2020

Bases	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TH	9 467 375	9 414 516	9 557 897	9 867 174	10 011 558	10 119 453
Variation n/n-1	3,74%	-0,56%	1,52%	3,24%	1,46%	1,08%
TFB	7 437 874	7 581 378	7 707 485	7 832 464	8 028 060	8 175 043
Variation n/n-1	2,14%	1,93%	1,66%	1,62%	2,50%	1,83%
TFNB	55 550	55 781	56 091	56 674	60 342	62 719
Variation n/n-1	-0,15%	0,42%	0,56%	1,04%	6,47%	3,94%
Total	16 960 799	17 051 675	17 321 473	17 756 312	18 099 960	18 357 215
Variation n/n-1	3,02%	0,54%	1,58%	2,51%	1,94%	1,42%
				Variation moyenne sur la période		1,59%

Variation des bases en 2020 de +1,42% inférieure à la variation qui avait été constatée lors des 3 exercices précédents. La base de Taxe/foncier non bâti reste la plus dynamique avec une variation de +3,94%.

Variation des PRODUITS BASES 2015 - 2020

Produits	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TH	1 064 133	1 058 192	1 054 236	1 101 177	1 137 299	1 149 558
Variation n/n-1	3,74%	-0,56%	-0,37%	4,45%	3,28%	1,08%
TFB	772 051	786 947	804 661	827 891	864 085	890 867
Variation n/n-1	2,14%	1,93%	2,25%	2,89%	4,37%	3,10%
TFNB	14 626	14 687	13 709	14 015	15 194	15 968
Variation n/n-1	-0,15%	0,42%	-6,66%	2,23%	8,41%	5,09%
Total	1 850 810	1 859 826	1 872 606	1 943 083	2 016 578	2 056 393
Variation n/n-1	3,04%	0,49%	0,69%	3,76%	3,78%	1,97%
				Variation moyenne sur la période		2,13%

La variation du produits des taxes fiscales de +1,97% est bien inférieure à la variation des 2 précédents exercices de +3,76% et +3,78%.

La hausse du produit total est limitée à +40K€ alors qu'elle avait été de +73K€ en 2019/2018

3 – La fiscalité (suite 2)

Taxe d'habitation 2015 – 2020 Cambo-les-Bains + 5 communes comparables de la CAPB	COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (taux gelés)
	CAMBO-LES-BAINS	11,24	11,24	11,03	11,16	11,36	11,36
	HASPARREN	18,55	18,55	12,97	12,97	12,97	12,97
	MAULEON	11,77	11,89	11,90	12,02	12,14	12,14
	ST PEE/NIVELLE	10,81	10,92	10,56	10,67	10,67	10,67
	URRUGNE	10,98	10,98	10,52	10,52	10,52	10,52
	USTARITZ	10,59	10,91	10,91	11,24	11,44	11,44

Taxe/Foncier Bâti 2015 – 2020 Cambo-les-Bains + 5 communes comparables de la CAPB	COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	CAMBO-LES-BAINS	10,38	10,38	10,44	10,57	10,76	10,88
	HASPARREN	12,58	12,58	12,58	12,58	12,58	12,58
	MAULEON	17,05	17,05	18,09	18,09	18,09	18,09
	ST PEE/NIVELLE	10,93	11,04	10,86	10,97	10,97	10,97
	URRUGNE	9,67	9,67	9,38	9,38	9,38	9,38
	USTARITZ	11,58	11,93	11,93	12,29	12,51	12,51

Taxe/Foncier non Bâti 2015 – 2020 Cambo-les-Bains + 5 communes comparables de la CAPB	COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	CAMBO-LES-BAINS	26,33	26,33	24,44	24,73	25,18	25,46
	HASPARREN	30,82	30,82	30,82	30,82	30,82	30,82
	MAULEON	32,81	33,14	31,12	31,43	31,74	31,74
	ST PEE/NIVELLE	31,24	32,67	30,30	30,60	30,60	30,60
	URRUGNE	28,20	28,20	25,53	25,53	25,53	25,53
	USTARITZ	34,04	35,06	35,06	36,14	36,76	36,76

4 – La tarification

a – Arnaga :

Catégories	2017	2018 et 2019	2020 et 2021
Adultes individuels	8 €	8,30 €	8,50 €
Groupe adultes (accompagnant et chauffeur : gratuit)	6,80 €	6,80 €	7,00 €
Collégiens, lycéens, étudiants	4 €	4 €	4 €
Scolaires et enfants de 7 à 12 ans	2,50 € (de 7 à 11 ans inclus)	2,50 € (de 7 à 11 ans inclus)	2,50 € (de 7 à 11 ans inclus)
Handicapé	4 €	4 €	4 €
Accompagnant	4 €	4 €	4 €
Groupe handicapés (accompagnant et chauffeur gratuit)	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Demandeurs d'emploi	4 €	4 €	4 €
Tarif préférentiel "partenaires touristiques" (VVF, CE, Carte Gîtes plus, Route historique, Sites et Musées...)	6,50 €	6,80 €	7,00 €
Enfants de moins de 7 ans	gratuit	gratuit	gratuit
Tarif famille	gratuit a/c du 3ème enfant	gratuit a/c du 3ème enfant	gratuit a/c du 3ème enfant
Tarif spectacle	12 €	13 €	13 €
Tarif spectacle préférentiel / partenaire		11 € (à compter de 2019)	11 € (à compter de 2019)
Tarif spectacle réduit (jeune 12-18 ans, personne handicapée et accompagnant)		6,80 € (à compter de 2019)	6,80 € (à compter de 2019)
Tarif spectacle réduit (enfant 7-12 ans)		4 € (à compter de 2019)	4 € (à compter de 2019)
Tarif spectacle : enfant de moins de 7 ans		gratuit	gratuit
Atelier scolaire	2,50 € / élève	2,50 € / élève	2,50 € / élève
Visite guidée avec audiophone (tout public)	plus 1 €	plus 1 €	plus 1 €
Visite prestige jusqu'à 6 personnes	300 €	300 €	300 €
Rendez-vous aux jardins (exposants)	35 €	40 €	40 €
Manifestations nationales			
- Accès jardin	gratuit	gratuit	gratuit
- Accès maison			
* adultes individuels	4 €	4 €	4 €
* collégiens, lycéens, étudiants	2,50 €	2,50 €	2,50 €
* moins de 12 ans	gratuit	gratuit	gratuit

Autres gratuits :

- * Habitants de Cambo-les-Bains
- * Agents de la ville de Cambo-les-Bains
- * Membres de l'association des Amis d'Arnaga
- * Détenteurs de la carte ICOM (conservateurs musées) ou ICOMOS (conservateurs Monuments historiques)

4 – La tarification (suite 1)

b – Médiathèque :

TARIFS APPLICABLES - DELIBERATION DU 26 NOVEMBRE 2018

Adhésions		
Camboars ou propriétaires d'une résidence secondaire à Cambo	Non Camboars	Touristes et curistes Inscription pour une semaine renouvelable
Adulte : 13 €/an	Adulte : 18 €/an	Adulte : 2,50€/semaine
Lycéen, étudiant, chômeur et bénéficiaire des minima sociaux : 6 €/an	Lycéen, étudiant, chômeur et bénéficiaire des minima sociaux : 6 €/an	
Moins de 15 ans : gratuit	Moins de 15 ans : gratuit	Moins de 15 ans : gratuit
Classe, CLSH, crèche : gratuit	Classe, CLSH, crèche : 18 €/an	
Assistante maternelle (limité au secteur jeunesse): gratuité	Assistante maternelle : 18 €/an	
Association, maison de soins, maison de retraite : 13 €/an	Association, maison de soins, maison de retraite : 18 €/an	
Adhérent AIEC : gratuit	Adhérent AIEC : gratuit	Adhérent AIEC : gratuit
Caution : pas de caution	Caution : pas de caution	Caution : 50 € restituée en fin de séjour. après restitution des documents empruntés.
Photocopies		
	A4	A5
Recto	0.20 €	0.25 €
Recto/verso	0.25 €	0.30 €
Autres tarifs		
Sacs en tissu "Médiathèque de Cambo" pour transport de documents	1,00 €	
Ventes de documents retirés des collections	1,00 €	
Pénalités de retard après 30 jours de retard après la date de retour prévue	0,10€ / document et par jour de retard	

4 – La tarification (suite 2)

c – aire de camping-cars :

	a/c du 15 juillet 2016	2017	2018	2019	2020 - 2021
<u>Stationnement</u>					
Par tranche de 24 heures Services inclus : eau-vidange-électricité-wifi	10 € Dont taxe de séjour : 0,75 €	10 € Dont taxe de séjour : 0,75 €	10 € Dont taxe de séjour : 0,75 €	10 € Dont taxe de séjour : 0,60 €	12 € Dont taxe de séjour : 0,60 €
<u>Services proposés hors stationnement</u>					
Eau	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	3,00 €
Vidange	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

4 – La tarification (suite 3)

d – ALSH :

Tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2020.

PRINCIPES

- **L'engagement minimum de présences (forfait 2 ou 3 jours) est de :**
 - 3 jours <11 ans & de 2 jours à partir de 11 ans.**
 - Le prix de journée comprend les repas et goûter
 - Le prix 1/2 journée après-midi comprend le goûter
 - Moins 10 %, s'applique à partir du 2^e enfant
 - Pénalité (*Départ après l'heure de fermeture*) : 3,00€ / enfant / 1/4 heure
- **Supplément intervenants ou sorties : 3,00€/enfant /jour, pour les enfants < à 11 ans**
 - 4,00 € / enfant/jour, à partir de 11 ans
 - Garderie de 18 h 30 à 19 h 00 vacances ÉTÉ : + 0,50 €
- **Le tarif Cambo s'applique :**
 - aux familles habitant Cambo,
 - celles dont les enfants sont scolarisés à Cambo
 - celles dont un parent habite Cambo
 - aux curistes installés à Cambo, le temps des soins.

4 – La tarification (suite 4)

d – ALSH (suite) :

TARIFS - PERISCOLAIRE

TARIFS MATINS / SOIRS - ECOLES PUBLIQUES DU HAUT CAMBO			
	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 h 00 ANIMATION	TARIF 1 h 00 AIDE AUX LEÇONS
PRINCIPES - Aide aux leçons : 1/2 tarif de 16 h 30 à 17 h 30. Les enfants ne peuvent pas être récupérés avant 17 h 30 - Animation : toute 1/2 h entamée est due (2h 00 minimum / semaine sont facturées) - Pénalité de retard, après 18 h 30 : 3,00 € par 1/4 h et par enfant. - Le goûter n'est pas fourni : pensez à le remettre votre enfant ! Ne pas donner de produit devant être conservé au réfrigérateur	< 650 €	1,22 €	0,61 €
	De 651 € 710 €	1,32 €	0,66 €
	De 711 € 1010 €	1,42 €	0,71 €
	De 1011 € à 1310 €	1,72 €	0,86 €
	De 1311 € à 1510 €	1,92 €	0,96 €
	A partir de 1511 €	2,12 €	1,06 €

4 – La tarification (suite 5)

d – ALSH (suite) :

TARIFS – MERCREDIS & VACANCES

CAMBO ITXASSOU	Tarifs 1 ^{er} enfant					Tarifs à partir du 2 ^e (-10%)				
	Journée	½ Journée sans repas	½ Journée + repas	Forfait 3 jours Enfant < 11 ans	Forfait 2 jours Enfant à partir de 11 ans	Journée	½ Journée sans repas	½ Journée + repas	Forfait 3 jours Enfant < 11 ans	Forfait 2 jours Enfant à partir de 11 ans
< 750 €* avec ATL	6,25 €	4,16 €	5,36 €	18,75 €	12,50 €	5,23 €	3,54 €	4,74 €	15,69 €	10,46 €
<i>*A compter du 06/01/2020 : « Les familles bénéficiaires de l'aide aux temps libres de la CAF doivent présenter leur attestation en cours de validité. Cette aide CAF versée directement à la structure, sera déduite de la tarification appliquée à la famille pour la journée ou demi-journée d'accueil réalisée. »</i>										
< 650 € Sans ATL	10,25 €	6,16 €	9,36 €	30,75 €	20,50 €	9,23 €	5,54 €	8,74 €	27,69 €	18,46 €
De 651 € à 710 €	10,81 €	6,67 €	9,87 €	32,43 €	21,62 €	9,73 €	6,00 €	9,20 €	29,19 €	19,46 €
De 711 € à 1010 €	11,31 €	7,22 €	10,42 €	33,93 €	22,62 €	10,18 €	6,50 €	9,70 €	30,54 €	20,36 €
De 1011 € à 1310 €	12,83 €	8,23 €	11,43 €	38,49 €	25,66 €	11,55 €	7,41 €	10,61 €	34,65 €	23,10 €
De 1311 € à 1510 €	14,39 €	9,24 €	12,44 €	43,17 €	28,78 €	12,95 €	8,32 €	11,52 €	38,85 €	25,90 €
A partir de 1511 €	15,91 €	10,30 €	13,50 €	47,73 €	31,82 €	14,32 €	9,27 €	12,47 €	42,96 €	28,64 €

4 – La tarification (suite 6)

d – ALSH (suite) :

	Journée	½ Journée sans repas	½ Journée + repas	Forfait 3 jours Enfant < 11 ans	Forfait 2 jours Enfant à partir de 11 ans	Journée	½ Journée sans repas	½ Journée + repas	Forfait 3 jours Enfant < 11 ans	Forfait 2 jours Enfant à partir de 11 ans
LOUHOSSOA Selon QF	+3,10 €	+1,55 €	+1,55 €	+ 9,30 €	+ 6,20 €	+3,10 €	+1,55 €	+1,55 €	+ 9,30 €	+ 6,20 €
AUTRES COMMUNES Selon QF	+ 6,00 €	+ 4,00 €	+ 4,00 €	+ 18,00 €	+ 12,00 €	+ 6,00 €	+ 4,00 €	+ 4,00 €	+ 18,00 €	+ 12,00 €

- Supplément Intervenant ou transport : 4 € pour les moins de 11 ans et 5€ pour les plus de 11 ans,
- Pénalité de retard : 3 € par ¼ de retard et par enfant.
- Pour les curistes, un chèque de caution d'un montant égal à la moitié de la facture du centre sera exigé.

4 – La tarification (suite 7)

e – taxe de séjour :

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020 - 2021
Village vacances	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,70 €	0,70 €
Village vacances 2*	0,66 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Village vacances 3*	0,70 €	0,90 €	0,90 €	0,70 €	0,70 €
Village vacances 4 et 5 *	-	-	-	0,90 €	0,90 €
Campings * et **	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Campings 3, 4 et 5 *	0,55 €	0,60 €	0,55 €	0,60 €	0,60 €
Hôtels et hôtels *	0,66 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Hôtels **	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
Hôtels ***	1,05 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
Hôtels ****	1,65 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €
Hôtels *****	-	-	-	2,30 €	2,30 €
Palaces	-	-	-	2,90 €	2,90 €
Meublés et meublés *	0,66 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Meublés **	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
Meublés ***	1,05 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
Meublés ****	1,10 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €
Chambres d'hôtes 1* ou 1 épi	0,75 €	0,80 €	0,75 €	0,70 €	0,70 €
Chambres d'hôtes 2* ou 2 épis	0,75 €	0,80 €	0,75 €	0,70 €	0,70 €
Chambres d'hôtes 3* et 3 épis	0,75 €	0,80 €	0,75 €	0,70 €	0,70 €
Aire de camping-cars (véhicule)	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,60 €	0,60 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (1)				5%	5%

(1) à compter du 1er janvier 2019, une taxation proportionnelle au coût de la nuitée et appliquée. Ce taux s'applique au coût de la nuitée par personne, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit 1,70€.

5 – Les subventions versées (hors subvention versée à l'Office de Tourisme)

<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (sauf Office de Tourisme) (1)</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021 prévisionnel</i>
	142 591	131 028	136 066	139 714	122 675	111 833	79 770
<i>variation N/N-1 en %</i>	<i>2,73%</i>	<i>-8,11%</i>	<i>3,84%</i>	<i>2,68%</i>	<i>-12,20%</i>	<i>-8,84%</i>	<i>-28,67%</i>
	<i>Variation moyenne 2015-2020</i>					<i>-4,74%</i>	

(1) les montants de 2015 à 2020 incluent les subventions versées en cours d'exercice et régularisées lors de DM.

6 – Les compensations perçues de l'EPCI de rattachement

<i>Attributions versées par la CDC Errobi puis par la CAPB</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021 prévisionnel (2)</i>
	987 936	1 006 328	956 354	1 064 093	909 556	909 556	909 556
<i>variation N/N-1 en %</i>	<i>0,00%</i>	<i>1,86%</i>	<i>-4,97%</i>	<i>11,27%</i>	<i>-14,52%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
	<i>Variation moyenne 2015-2020</i>					<i>-1,64%</i>	

7 – L'encours de la dette 2021 - 2027

Objet	date d'échéance	Taux en cours	Fixe / Variable	Ex.	C.R.D (*) au 1er janvier	Montant du contrat	Capital de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Annuite de l'exercice	C.R.D (*) au 31 décembre
Investissements 2015	01-juil-27	1,25%	F	2021	580 862,22	1 000 000,00	82 996,70	6 872,74	89 869,44	497 865,52
Investissements 2015	31-déc-27	1,20%	V		641 666,60	1 100 000,00	91 666,68	7 287,50	98 954,18	549 999,92
Investissements 2019	01-sept-31	0,61%	F		609 166,65	680 000,00	56 666,68	3 586,29	60 252,97	552 499,97
Totaux 2021					1 831 695,47		231 330,06	17 746,53	249 076,59	1 600 865,41
Investissements 2015	01-juil-27	1,25%	F	2022	497 865,52	1 000 000,00	84 039,03	5 830,41	89 869,44	413 826,49
Investissements 2015	31-déc-27	1,20%	V		549 999,92	1 100 000,00	91 666,68	6 187,50	97 854,18	458 333,24
Investissements 2019	01-sept-31	0,61%	F		552 499,97	680 000,00	56 666,68	3 240,62	59 907,30	495 833,29
Totaux 2022					1 600 365,41		232 372,39	15 258,53	247 630,92	1 367 993,02
Investissements 2015	01-juil-27	1,25%	F	2023	413 826,49	1 000 000,00	85 094,45	4 774,99	89 869,44	328 732,04
Investissements 2015	31-déc-27	1,20%	V		458 333,24	1 100 000,00	91 666,68	5 087,50	96 754,18	366 666,56
Investissements 2019	01-sept-31	0,61%	F		495 833,29	680 000,00	56 666,68	2 894,96	59 561,64	439 166,61
Totaux 2023					1 367 993,02		233 427,81	12 757,45	246 185,26	1 134 565,21
Investissements 2015	01-juil-27	1,25%	F	2024	328 732,04	1 000 000,00	86 163,12	3 706,32	89 869,44	242 568,92
Investissements 2015	31-déc-27	1,20%	V		366 666,56	1 100 000,00	91 666,68	3 987,50	95 654,18	274 999,88
Investissements 2019	01-sept-31	0,61%	F		439 166,61	680 000,00	56 666,68	2 549,29	59 215,97	382 499,93
Totaux 2024					1 134 565,21		234 496,48	10 243,11	244 739,59	900 068,73
Investissements 2015	01-juil-27	1,25%	F	2025	242 568,92	1 000 000,00	87 245,22	2 624,22	89 869,44	155 323,70
Investissements 2015	31-déc-27	1,20%	V		274 999,88	1 100 000,00	91 666,68	2 887,50	94 554,18	183 333,20
Investissements 2019	01-sept-31	0,61%	F		382 499,93	680 000,00	56 666,68	2 203,62	58 870,30	325 833,25
Totaux 2025					900 068,73		235 578,58	7 715,34	243 293,92	664 490,15
Investissements 2015	01-juil-27	1,25%	F	2026	155 323,70	1 000 000,00	88 340,92	1 528,52	89 869,44	66 982,78
Investissements 2015	31-déc-27	1,20%	V		183 333,20	1 100 000,00	91 666,68	1 787,50	93 454,18	91 666,52
Investissements 2019	01-sept-31	0,61%	F		325 833,25	680 000,00	56 666,68	1 857,96	58 524,64	269 166,57
Totaux 2026					664 490,15		236 674,28	5 173,98	241 848,26	427 815,87
Investissements 2015	01-juil-27	1,25%	F	2027	66 982,78	1 000 000,00	66 982,78	419,07	67 401,85	0,00
Investissements 2015	31-déc-27	1,20%	V		91 666,52	1 100 000,00	91 666,52	687,50	92 354,02	0,00
Investissements 2019	01-sept-31	0,61%	F		269 166,57	680 000,00	56 666,68	1 512,29	58 178,97	212 499,89
Totaux 2027					427 815,87		215 315,98	2 618,86	217 934,84	212 499,89

(*) C.R.D. = Capital Restant Dû

Dernières échéances pour les 2 emprunts contractés en 2015

GLOSSAIRE

Annuité de la dette : elle est composée du montants des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Besoin de financement : en section d'investissement, il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Les opérations définitives sont celles qui ne feront pas l'objet d'un remboursement ultérieur ou qui ne sont pas elles-mêmes le remboursement d'un versement antérieur. Elles excluent tous les flux qui font varier la dette : remboursements en capital, versements correspondant à des engagements inscrits au passif de l'organisme. Le besoin de financement est couvert par la variation de la dette (les emprunts nouveaux étant d'un montant supérieur aux remboursements d'emprunts) et/ou par les « réserves » internes à la collectivité que constitue le fonds de roulement.

Capacité de désendettement : ratio mesurant le nombre d'années que la commune mettrait à rembourser sa dette si elle mobilisait pour cela l'intégralité de son épargne brute. Il est calculé de la manière suivante : Epargne Brute / Encours de la dette.

Trois seuils (ou zones) permettent de mesurer la bonne santé financière de la commune :

- **ZONE VERTE jusqu'à 10 ans** ;
- **ZONE ORANGE de 11 à 12 ans** (seuil d'alerte) ;
- **ZONE ROUGE à partir de 13 ans** (seuil critique)

Capital restant dû (CRD) : partie de la dette restant à rembourser par l'emprunteur, hors intérêts.

Dépenses d'équipement brut : elles correspondent aux dépenses d'investissement enregistrées sur les chapitres 20 (immobilisations incorporelles), 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours) auxquelles on ajoute les dépenses de travaux en régie (montant de l'article 722).

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) : il s'agit des dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette (article 66111), travaux en régie (article 722) et mouvements d'ordre.

L'Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie et hors charges d'intérêts). Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

GLOSSAIRE (suite 1)

L'Épargne brute (ou autofinancement brut) = épargne de gestion – charges d'intérêts. L'épargne brute est affectée, en priorité, au remboursement de la dette.

Le taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.

L'Épargne nette (ou autofinancement net) = épargne brute – remboursement du capital de la dette (article 1641). Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Population légale (ou population totale INSEE) : somme de la population municipale et de la population « comptée à part » (élèves et étudiants majeurs de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans la commune mais résidant dans une autre commune ; personnes ayant leur résidence familiale dans la commune mais résidant habituellement dans une « communauté » d'une autre commune ; élèves et étudiants mineurs, résidant dans la commune du fait de leurs études, mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune ; personnes rattachées administrativement à la commune mais non recensées dans la commune (détenus, sans-abri ou résidant habituellement dans des habitations mobiles).

Population DGF : population légale + nombre de résidences secondaires + majoration d'1 habitant par place de caravanes pour les aires d'accueil des gens du voyage (ou + 2 habitants si la commune est éligible à la 1^e fraction « bourg-centre » de la dotation de solidarité rurale.

Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

GLOSSAIRE (suite 2)

Potentiel financier : suite à la loi de finances initiale de 2004 qui organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État, la notion de potentiel fiscal est remplacée par la notion de potentiel financier pour la répartition des dotations de péréquation de la DGF des communes. Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Ainsi, le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Recettes réelles de fonctionnement : il s'agit des recettes de fonctionnement hors cessions (article 775) et mouvement d'ordre.